



# Guide des partenariats SPE

Établir des partenariats SPE efficaces

Version 1

**blue ventures**  
beyond conservation



**SPE** Santé  
Population  
Environnement  
Réseau de Madagascar

# À propos de ce guide

Ce guide s'articule autour de 15 chapitres portant sur les **valeurs**, les **compétences** et les **connaissances** nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des partenariats intersectoriels « Santé-Population-Environnement » (SPE). Vous avez téléchargé **le chapitre 5 - Établir des partenariats SPE efficaces**. Si vous souhaitez télécharger d'autres chapitres ou le guide complet, veuillez visiter le site Web du Réseau SPE de Madagascar [ici](#).

Ce guide est principalement conçu pour être utilisé par le personnel des organisations environnementales qui souhaitent mettre en place des partenariats SPE intersectoriels avec des prestataires de services de santé en phase avec les besoins communautaires ainsi qu'avec leurs missions organisationnelles. Plusieurs chapitres seront également utiles au personnel des organisations sanitaires souhaitant établir des partenariats SPE intersectoriels avec des organisations environnementales travaillant dans des zones mal desservies. Et bien sûr les organisations axées sur les moyens de subsistance qui travaillent à l'interface du développement durable et de la gestion des ressources naturelles sont également idéalement placées pour développer et mettre en œuvre des initiatives collaboratives SPE avec des partenaires pertinents.

Ce guide s'appuie sur les expériences de Blue Ventures et d'autres membres du Réseau SPE de Madagascar en matière de mise en œuvre de l'approche SPE et vise à fournir des conseils pratiques sous forme de dialogue et avec des exemples d'études de cas. À ce titre, il devrait s'avérer très utile pour les organisations travaillant à Madagascar et beaucoup du matériel pourra également s'appliquer aux organisations opérant dans d'autres pays.

Ce guide s'accompagne de plusieurs ressources complémentaires, notamment un outil de sensibilisation communautaire intégrée SPE (des cartes de récits SPE illustrées) disponible sur le site Web du Réseau SPE de Madagascar [ici](#). Veuillez noter qu'une bibliothèque virtuelle de documents relatifs à la programmation SPE a été assemblée par le Population Reference Bureau ; vous pouvez la consulter [ici](#).

Ce guide devrait être considéré comme un document évolutif ; il sera actualisé régulièrement. N'hésitez pas à contacter Blue Ventures ([speinfo@blueventures.org](mailto:speinfo@blueventures.org)) pour toutes suggestions d'amélioration ou demandes d'élaboration. Nous serons ravis d'intégrer vos retours dans les versions futures de ce guide.

---

## Crédits et remerciements

Ce guide a été rédigé et produit par Laura Robson, la Responsable de Partenariats Santé-Environnement au sein de Blue Ventures. Il a été traduit en français par Nolwenn Gaudin.

Merci à tous les membres du Réseau SPE de Madagascar qui ont fourni des exemples d'études de cas de divers aspects de leurs partenariats SPE pour ce guide. Merci également aux membres suivants d'équipes de la santé et de la conservation de Blue Ventures qui ont fourni des retours et contributions précieux relatifs au contenu et à la structure de ce guide : Caroline Savitzky, Dr Vik Mohan, Nicholas Reed-Krase, Urszula Stankiewicz, Charlie Gough, Rebecca Singleton et Kitty Brayne.

Des commentaires précieux sur le contenu de ce guide ont également été reçus d'organisations suivantes à travers leur participation dans un atelier de formation et d'échange d'expériences SPE organisé par le Réseau SPE de Madagascar en mars 2016 : Association Cétamada, Catholic Relief Services, Centre ValBio, Community Centred Conservation, Conservation International, Durrell Wildlife Conservation Trust, Honko Mangrove Conservation & Education, JSI/MAHEFA (maintenant Mahefa Miaraka), Madagascar Fauna & Flora Group, Madagascar Wildlife Conservation, Marie Stopes Madagascar, Réseau MIHARI, Ny Tanintsika, Population Services International, Reef Doctor, SEED Madagascar (précédemment Azafady), Stony Brook University, USAID Mikolo, Voahary Salama, Wildlife Conservation Society et WWF. La photo de la page de couverture a été prise par Jean-Philippe Palasi lors de cet atelier de formation et d'échange d'expériences SPE. Tous les autres crédits photo peuvent être trouvés sur les photos incluses dans ce guide.

Ce guide devrait être référencé comme suit : Robson, L. (2017) *Guide des partenariats SPE*. Londres, Royaume-Uni / Antananarivo, Madagascar: Blue Ventures Conservation.

# 5. Établir des partenariats SPE efficaces

À la fin de ce chapitre, vous devriez :	Ce chapitre peut être particulièrement pertinent pour :
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître certaines des caractéristiques principales de partenariats SPE efficaces</li> <li>➤ Savoir comment des partenariats SPE efficaces peuvent être établis</li> <li>➤ Comprendre pourquoi il est utile de penser à une convention de partenariat (Memorandum of Understanding) en tant que résultat du processus de création du partenariat une fois que toute la préparation pour une relation productive et respectueuse est effectuée</li> <li>➤ Savoir ce qu'un MoU pour un partenariat SPE devrait inclure</li> <li>➤ Savoir quoi faire si quelque chose se passe mal avec votre ou vos partenaire(s)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Responsables des organisations environnementales</li> <li>➤ Responsables des organisations sanitaires</li> </ul>

## Qu'est-ce qu'un partenariat ?

Dans le contexte SPE, un partenariat peut être défini en tant que relation coopérative entre organisations autonomes travaillant dans différents secteurs (combinant expertise et services ou activités) pour mettre en oeuvre une initiative SPE intégrée.

## Quelles sont certaines des caractéristiques principales de partenariats SPE efficaces ?

- Objectif commun
- Valeurs compatibles (dans l'idéal, partagées) - *par ex., autour des droits reproductifs et de la participation communautaire*
- Des objectifs, rôles et responsabilités clairement définis et conçus pour répondre aux besoins urgents des communautés - *ceux-ci peuvent être définis dans une convention de partenariat avec les détails de tous les financements ou moyens opérationnels à partager*
- Engagement solide pour la création d'une relation à long terme
- Appréciation de l'expertise complémentaire de chaque organisation et connaissance de base du secteur de chacune
- Répartition équilibrée du pouvoir
- Principes du partenariat convenues conjointement - *par exemple :*
  - Respect et confiance mutuels
  - Transparence et responsabilité associées à une communication ouverte pour les retours et le partage des données - *ceci peut inclure de créer des revues périodiques du partenariat afin d'identifier les problèmes à aborder et les améliorations à apporter*
  - Engagement en matière d'apprentissage, de flexibilité et d'adaptation

## Comment des partenariats SPE efficaces peuvent-ils être établis ?

Si vous voulez établir un partenariat SPE dans une région où vous travaillez déjà ou à laquelle vous souhaitez accéder, vous devriez commencer par identifier les partenaires potentiels que vous

pouvez approcher et qui travaillent dans la même région. Si vous faites partie d'une organisation environnementale, vous chercherez sûrement à vous associer à des organisations sanitaires afin de créer une initiative SPE intégrée ensemble.

Parmi les éléments préliminaires de vos partenaires potentiels, vous chercherez une expertise complémentaire, des valeurs compatibles, une compréhension de la valeur d'une coopération intersectorielle et d'un recoupement géographique ou d'une présence dans la région où vous espérez créer l'initiative SPE. Une fois identifiés, vous devrez contacter ces partenaires potentiels et suggérer une réunion afin de discuter des possibilités de collaboration. Lors de ce premier contact, vous pouvez présenter brièvement le champ d'activités de votre organisation et ce que vous pourriez apporter au travail de leur organisation en créant un partenariat intersectoriel (voir chapitre 1 - [Quels sont les avantages d'une approche SPE pour les organisations environnementales et sanitaires?](#) - pour des idées).

## Guide de sujets suggérés pour votre ou vos réunion(s) initiale(s) :

- Présentations personnelles
  - Noms et rôles
- Présentations des organisations
  - Mission et expertise
  - Objectifs et activités principales
  - Approche et valeurs
  - Brève présentation / historique de l'engagement communautaire de la région
- Identifier la compatibilité ou le recoupement en termes de valeurs et d'objectifs
- Identifier la complémentarité et les synergies potentielles en termes d'expertise et d'activités
- Explorer les possibilités de collaboration
  - Augmenter l'accès à la planification familiale et autres services de santé dans la région
  - Intégrer la promotion de la santé communautaire à la sensibilisation environnementale communautaire en cours
  - Étendre le champ de la promotion de la santé communautaire afin d'inclure la sécurité alimentaire et la durabilité des moyens de subsistance
  - Former des agents de santé communautaires pour organiser des discussions concernant les connexions entre la planification familiale, la santé communautaire, la gestion des ressources naturelles et la santé des écosystèmes
  - Implique davantage les hommes dans les discussions concernant la planification familiale et les femmes à la prise de décisions relatives à la gestion des ressources naturelles
- Discuter des grands principes du partenariat – clarifier les attentes concernant :
  - Les rôles et responsabilités potentiels
  - Niveau de coordination et d'intégration des activités
  - Responsabilité, partage des données et communication
  - Formalité et durée probables de la collaboration



- Accord sur les étapes suivantes
  - Revoir les guides concernant les partenariats SPE (telles que le présent guide)
  - Consulter les communautés ([voir le chapitre 4](#))
  - Solliciter l’approbation et l’adhésion de vos collègues à l’idée (notamment de la direction supérieure, le cas échéant)
  - Élaborer une convention de partenariat
  - Prévoir une réunion de suivi pour une organisation plus détaillée

## Qu’est-ce qu’une convention de partenariat et est-ce nécessaire pour un partenariat SPE efficace ?

Une convention de partenariat (Memorandum of Understanding – MoU) est un accord formel entre deux organisations ou plus, souvent utilisée pour établir des partenariats officiels. Les MoU n’ont aucune valeur juridique, mais ils ont un certain degré de sérieux et de respect mutuel, indiquent un certain engagement envers le partenariat et clarifient les actions qui seront réalisées. Ils expriment une convergence d’objectifs entre les signataires, et exposent généralement un plan d’action intentionnellement collaboratif.

Vous n’avez pas besoin de signer un MoU pour mettre en œuvre un partenariat SPE efficace, mais il peut être utile d’assurer que les deux parties comprennent bien comment la collaboration devrait fonctionner et il peut être utilisé en tant que base de référence pendant les revues périodiques permettant de constater les avancées du partenariat.

### Collaboration avec des ministères

*Les partenariats SPE entraînent généralement la collaboration entre les organisations environnementales et sanitaires, toutefois, ces initiatives devraient être en phase avec les cadres des ministères et contribuer à la réalisation des priorités ministérielles. Il est donc utile d’élaborer un simple document des termes de référence à soumettre aux ministères pertinents pour approbation, définissant le champ d’opérations de votre partenariat SPE (objectifs principaux, activités, partenaires et contributions aux politiques nationales) afin de faciliter des relations productives avec ces ministères. Les ministères devraient généralement répondre avec une lettre signée approuvant les termes de référence et vous fournir les coordonnées des points focaux qui travailleront avec votre organisation.*

**Éviter un piège fréquent !** C’est tentant de se focaliser sur l’élaboration et la signature d’un MoU, mais cette convention seule ne garantit pas un partenariat SPE efficace. Au lieu de cela, considérez le MoU comme le résultat du processus de création du partenariat une fois que toute la préparation pour une relation productive et respectueuse a été effectuée. Ce processus inclut de partager les informations avec tous les responsables et le personnel concernés ainsi que de leur demander leur avis, puis d’écouter et de répondre à leurs préoccupations concernant le partenariat en assurant un engagement solide et une adhésion au projet de la part de tous.

## Qu’est-ce qu’un MoU pour un partenariat SPE devrait inclure ?

- Le nom du représentant de chaque organisation
- L’objectif du partenariat
- La zone d’intervention
- Les activités principales à réaliser
- Les rôles et responsabilités de chaque organisation
- La durée ou les dates de fin des activités, le cas échéant
- Les valeurs partagées importantes - *par ex., garantir le respect des droits reproductifs*

- Les modes de financement
- Le partage des ressources opérationnelles - *par ex., le transport et l'équipement*
- Le partage des données - *par ex., les données concernant la prestation des services ou la sensibilisation communautaire*
- Revues périodiques
- Durée de l'engagement

Veillez consulter l'[annexe III](#) pour un modèle complet de convention de partenariat SPE.

## Que faire si quelque chose se passe mal avec votre ou vos partenaire(s) ?

Les possibilités que quelque chose aille mal devraient être minimisées par le suivi des conseils mentionnés ci-dessus sur la création d'une base solide pour un partenariat SPE efficace ; en établissant un engagement solide envers un objectif commun et des valeurs partagées par tout le personnel impliqué et en prouvant votre compréhension collective du fonctionnement du partenariat dans un MoU.

Toutefois, si les choses ne se passaient pas comme prévu, vous pourriez commencer à revoir et clarifier vos attentes du partenariat ; en particulier son objectif et vos rôles et responsabilités respectives. Si l'une ou l'autre des organisations est incapable de satisfaire votre engagement envers le partenariat, vous devriez parler des raisons ouvertement et chercher à identifier des solutions appropriées ensemble. Ainsi, il est possible que vous ayez à modifier les conditions, le champ ou l'ampleur du partenariat ou que vous deviez demander à d'autres partenaires ayant une expertise complémentaire de vous rejoindre. Il est préférable d'aborder et de résoudre toute préoccupation dès qu'elle se présente afin de la gérer avec efficacité.



### Marie Stopes Madagascar (MSM) travaille avec Blue Ventures pour garantir une prestation régulière de méthodes contraceptives réversibles de longue durée d'action (LARC) dans une région isolée de sud-ouest de Madagascar :

*Blue Ventures travaille en partenariat avec MSM dans l'air marine gérée localement de Velondriake au sud-ouest de Madagascar depuis 2010. Son objectif est de mettre les méthodes contraceptives réversibles de longue durée d'action à disposition des femmes tous les trimestres. À l'origine, ces méthodes étaient proposées par l'équipe mobile de MSM, comprenant trois ou quatre professionnels de la santé qui se déplacent en 4x4. Toutefois, cette équipe dessert une grande zone et a un emploi du temps chargé sujet au*

*changement, rendant ainsi difficile de garantir un cycle trimestriel régulier d'approvisionnement en LARC, d'exams de suivi et de retraits à Velondriake. Blue Ventures a alors parlé d'options alternatives de prestations de services avec MSM, qui a entraîné un nouveau partenariat avec une « Marie Stopes lady » (infirmière formée et soutenue par MSM pour fournir les méthodes LARC), qui se trouve dans la capitale de la région, Toliara. Blue Ventures a accepté de s'occuper de son transport et de son logement dans la région de Velondriake chaque trimestre, lui permettant de visiter cinq villages à chaque fois. L'équipe mobile de MSM continue également ses visites en fonction de son emploi du temps, il existe donc une livraison régulière de LARC au Velondriake.*



**blue ventures**  
beyond conservation

 **SPE** Santé  
Population  
Environnement  
Réseau de Madagascar



**Laura Robson**  
Blue Ventures  
[laura@blueventures.org](mailto:laura@blueventures.org)



**Nantenaina Andriamalala**  
Réseau SPE de Madagascar  
[nantenaina@phemadagascar.org](mailto:nantenaina@phemadagascar.org)

[www.spemadagascar.org](http://www.spemadagascar.org)